



Commune membre de la Communauté de
Communes Cœur de Nacré

www.colomby-anguerny.fr

Commune de COLOMBY-ANGUERNY

Marché public relevant de la procédure adaptée (MAPA) pour un Permis d'aménager

(art. 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur : Commune de Colomby-Anguerny

2. Objet de la consultation : consultation auprès de bureaux d'études pour la réalisation d'un permis d'aménager donnant Grand'rue

3. Consistance de la mission :

La consultation a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal de 6 à 10 lots sur un terrain de 4 650m² donnant grand' rue :

La mission d'urbanisme :

- la constitution du permis d'aménager,
- le formulaire de demande
- une notice de présentation
- un plan de situation
- un plan de l'existant
- un plan de composition
- les plans des réseaux, voiries et espaces verts
- un programme de travaux et un planning d'exécution
- un règlement du lotissement
- un cahier des charges du lotissement

La mission de géomètre :

- le piquetage des équipements et de la voirie,
- l'implantation et le bornage des lots,
- l'établissement des plans de vente,
- la réalisation du dossier de division cadastrale pour la vente des lots avec attribution de nouveaux numéros.
- un plan topographique et du bornage périphérique

La maîtrise d'œuvre des infrastructures

- la mission complète pour établir l'AVP (études d'avant-projet), PRO (études de projet), DCE (dossier de consultation pour les entreprises), DET (Direction & Exécution de Travaux) et l'AOP (Assistance apportée au maître de l'ouvrage)

4. Renseignements et retrait des dossiers de consultation : dès à présent, à la mairie de Colomby-Anguerny aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou sur le site de la mairie – www.colomby-anguerny.fr ou pour tous renseignements complémentaires :

02 31 80 08 30 ou par mail « mairie@anguerny.fr »

5. Date limite de remise des offres : 19 juillet 2019 à 12h à la mairie

Nature et choix de l'attribution : le marché sera conclu avec un prestataire unique dont le métier principal est « géomètre expert en urbanisme ».

Avant l'examen des offres, seront écartés les candidats ne présentant pas les références suffisantes.

6. Critères d'attribution : 100% concernent le prix sur un forfait global avec une décomposition par phase.

7. Date affichage de l'avis de publication : 4 juillet 2019

